



Informations de la Municipalité

d'octobre à décembre 2025

Plan d'affectation communal

La version revue du Plan d'affectation communal (PACoM) a été soumise aux services cantonaux pour validation. Un retour est attendu mi-janvier. En cas d'accord du Canton, les étapes suivantes sont prévues :

- Enquête publique complémentaire sur les modifications apportées
- Validation du nouveau PACoM par le Conseil général
- Entrée en vigueur après signature par le département.

Lully peut espérer avoir son nouveau PACoM cette année encore.

Office de Poste de Lully

Le projet d'installation d'un MyPost24 est en bonne voie. La Poste a décidé de reporter la fermeture de l'office de Lully au moment de la mise en œuvre de cette armoire à colis, qui devrait avoir lieu dans les prochains mois.

Réseau AJEMA – création d'un nouveau réseau d'accueil de jour

La majorité des communes ont approuvé les statuts du futur réseau d'accueil de jour des enfants Coccinelle, qui remplacera le réseau AJEMA au 1^{er} janvier 2027. Les parents des communes concernées, dont Lully, peuvent toujours s'inscrire pour obtenir une place dans une structure d'accueil du réseau AJEMA. Les membres du Comité de direction, ainsi que ceux du Conseil intercommunal, ont été désignés et devront travailler d'arrache-pied pour mener ce projet à bien.

Financement de la patinoire de Morges

La Municipalité avait proposé au Conseil général de participer au financement des nouvelles infrastructures de la Patinoire de Morges par le biais d'un versement de Fr. 3.- par habitants pendant 30 ans. Sur proposition de la Commission des finances, le Conseil a favorisé un versement du montant en une seule fois, soit Fr. 74'970.-, lequel a été honoré avant la fin de l'année. Les habitants de notre commune pourront toujours bénéficier de tarifs préférentiels.

Passeport Vacances – signature d'une nouvelle convention

L'édition 2025 du Passeport Vacances a rencontré un vif succès. Cependant, le comité d'organisation a informé les communes des difficultés financières qu'il rencontre, et proposé la signature d'un avenant à la convention qui les lie au Passeport Vacances. Cet avenant augmente notamment la participation communale pour chaque enfant à Fr. 85.- (au lieu de 75.-).

Mandat d'étude parallèle pour le projet « Bâtiments communaux »

Après l'approbation du montant nécessaire au financement des bureaux d'architecture par le Conseil général, le cahier des charges du MEP doit encore être finalisé avant le début de la publication dans la FAO.

La Municipalité vous tiendra au courant de l'avancée de ce projet important.